

SNPADHUE

*Membre
de l'INPADHUE*

**Syndicat National Des Praticiens A
Diplôme Hors Union Européenne**

(Médecins, Pharmaciens, Chirurgiens-Dentistes, Sages-Femmes)

**Communiqué SNPADHUE
du 04 Avril 2013**

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Suite à la parution d'un nouvel arrêté en date du 13 février 2013 concernant la procédure d'autorisation d'exercice, le SNPADHUE avait adressé le 15 Mars 2013 un courrier à Madame la Ministre de la Santé demandant tout simplement son annulation. Les raisons sont expliquées dans la lettre à la Ministre de la Santé (cf. Espace-Adhérents).

De même nous avons contacté le CNG et la DGOS et nous avons obtenu les éclaircissements sur les 2 points :

- 1) **L'évaluation semestrielle des candidats de la PAE 2012** : le SNPADHUE a obtenu que les rapports semestriels ne soient pas réclamés s'il n'y a pas d'exercice semestriel. Les rapports d'évaluation seront adaptés à la fonction et au service (1 seul rapport pour un même exercice annuel ou pluriannuel dans le même service).
- 2) **Concernant les visas des rapports d'évaluation (Président de CME et directeur de l'établissement)** : la DGOS maintient la décision de leur nécessité. Pour le CNG, l'expertise portant sur la recevabilité des dossiers pour les commissions d'autorisation au regard des diplômes et du parcours professionnel reste inchangée, en revanche l'absence de ces visas pourra poser problème et retarder l'envoi des dossiers au CNOM ou au CSP.

Le SNPADHUE poursuit son engagement pour faire valoir le droit des PADHUE.

Le Conseil d'Administration du SNPADHUE